

DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 4
Absents : 6
Procurations : 3

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 13 février 2020

Délibération n° 2020/02/001 - 1 – Approbation de la séance du Conseil
Municipal du 2 juillet 2019

L'an deux mille vingt et le treize février à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est
réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite
de la convocation du 6 février 2020.

Étaient présents : Monsieur RINAUDO – Monsieur BARBAS - Madame KULTON -
Monsieur LAUMET - Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE - Monsieur DUROSIER –
Monsieur THOURET - Monsieur CRISTOFOLI – Madame LE CHARPENTIER - Monsieur GAIDELLA
– Madame FELLET - Monsieur HYON – Monsieur BARD – Madame POUYDESSEAU –
Madame BOTTECCHIA - Monsieur LAOUANI – Madame AUBERT

Excusés : Madame ROUBET – Monsieur BOUCHAUD – Monsieur JEMAIN – Madame LAMARQUE

Absents : Madame BORDES – Madame LOUBIAT-MOREAU – Monsieur DUFFAU –
Madame TACCO – Madame PUJOLE – Madame VESQUE

Ont donné procuration :

- Madame ROUBET à Madame KULTON
- Monsieur BOUCHAUD à Monsieur LAOUANI
- Monsieur JEMAIN à Madame AUBERT

Le quorum est atteint.

Monsieur Daniel DUROSIER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation
a été affiché conformément à la Loi.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2019 a été transmis aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 26 FEV. 2020

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,

Dante RINAUDO





+ RAA

DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 4
Absents : 6
Procurations : 3

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 13 février 2020

Délibération n° 2020/02/002 - 2 – Approbation de la séance du Conseil
Municipal du 2 septembre 2019

L'an deux mille vingt et le treize février à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 6 février 2020.

Étaient présents : Monsieur RINAUDO – Monsieur BARBAS – Madame KULTON – Monsieur LAUMET – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE – Monsieur DUROSIER – Monsieur THOURET – Monsieur CRISTOFOLI – Madame LE CHARPENTIER – Monsieur GAIDELLA – Madame FELLET – Monsieur HYON – Monsieur BARD – Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA – Monsieur LAOUANI – Madame AUBERT

Excusés : Madame ROUBET – Monsieur BOUCHAUD – Monsieur JEMAIN – Madame LAMARQUE

Absents : Madame BORDES – Madame LOUBIAT-MOREAU – Monsieur DUFFAU – Madame TACCO – Madame PUJOLE – Madame VESQUE

Ont donné procuration :

- Madame ROUBET à Madame KULTON
- Monsieur BOUCHAUD à Monsieur LAOUANI
- Monsieur JEMAIN à Madame AUBERT

Le quorum est atteint.

Monsieur Daniel DUROSIER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 septembre 2019 a été transmis aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 septembre 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 26 FEV. 2020

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,



Dante RINAUDO

DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 28
Présents : 19
Excusés : 3
Absents : 6
Procurations : 2

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 13 février 2020

Délibération n° 2020/02/030 - 30 – Communication des décisions du Maire

L'an deux mille vingt et le treize février à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 6 février 2020.

Etaient présents : Monsieur RINAUDO – Monsieur BARBAS – Madame KULTON – Monsieur LAUMET – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE – Monsieur DUROSIER – Monsieur THOURET – Monsieur CRISTOFOLI – Madame LE CHARPENTIER – Monsieur GAIDELLA – Madame FELLET – Monsieur HYON – Madame ROUBET – Monsieur BARD – Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA – Monsieur LAOUANI – Madame AUBERT

Excusés : Monsieur BOUCHAUD – Monsieur JEMAIN – Madame LAMARQUE

Absents : Madame BORDES – Madame LOUBIAT-MOREAU – Monsieur DUFFAU – Madame TACCO – Madame PUJOLE – Madame VESQUE

Ont donné procuration :

- Monsieur BOUCHAUD à Monsieur LAOUANI
- Monsieur JEMAIN à Madame AUBERT

Le quorum est atteint.

Monsieur Daniel DUROSIER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte à l'Assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation conférée au titre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T..

Les copies de ces décisions ont été transmises aux élus.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le - 4 MARS 2020

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Dante RINAUDO

